

Marathon Photo Numérique 2014 – 6ème Edition

4 heures, 2 thèmes, et des lots à gagner !

Participez à la 6ème Edition du Marathon Photo Numérique !

**La Cyber de Ploeren vous propose un Marathon Photo Numérique
le samedi 7 juin 2014, de 10h à 16h, à faire à pieds ou à vélo.
De très beaux prix sont en jeu et l'inscription est gratuite.**

**Arrivée impérative de tous les participants à 9h45, à l'accueil de l'Espace Culturel Corentin
Hily - Le Triskell.**

La journée se déroulera en 2 temps : **2 thèmes** seront tirés au sort, et donnés aux participants le jour J, l'un le matin **à 10h**, l'autre l'après-midi **à 14h**.

Sur ces thèmes, les participants, **par équipe de 2 ou 3 personnes** maximum, proposeront 2 photos le matin, puis 2 photos l'après-midi.

Ils rapporteront pour **12h** les photos du 1er thème, et pour **16h**, les photos du 2ème thème.

Les **inscriptions** seront reçues à la Cyber **du 6 au 31 mai 2014**. Les mineurs de moins de 14 ans ont, bien sûr, le droit de participer mais uniquement **accompagnés d'un adulte** responsable.

Attention à la date de clôture des inscriptions, le nombre de participants étant limité à 60 ! Votre inscription sera définitivement validée lors de la remise de votre **dossier dûment complété** aux animateurs de la Cyber de Ploeren, sous réserve de places disponibles. Le programme de la journée vous sera alors communiqué.

Le jour du concours, chaque équipe sera munie de son **propre appareil photo numérique et d'une carte mémoire vierge** (la Cyber ne fournit pas le matériel !). Le format retenu est le **format .jpeg**.

Un jury composé de 3 personnes délibèrera afin de sélectionner les trois meilleurs clichés pour chaque thème.

Les photos seront exposées, dans la salle d'exposition du Triskell, du mardi 17 juin au mardi 1er juillet 2014.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le mardi 17 juin, à 18h30. Les lots seront remis aux gagnants ce jour-là.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rendre à la Cyber de Ploeren, à l'Espace Culturel Corentin Hily - Le Triskell, ou à téléphoner au 02.97.40.11.89.

Soyez nombreux à participer à cette amusante journée ! Nous comptons sur vous !

Règlement Marathon photo numérique Cyber de Ploeren

SAMEDI 7 JUIN 2014

Article 1 : L'espace organisateur

La Cyber de Ploeren, située à l'espace Culturel Le Triskell, Parvis du Land Wursten, 56880 PLOEREN, organise pour la sixième année consécutive un concours intitulé « Le marathon photo numérique ». Cette édition se déroulera le samedi 7 juin 2014, à Ploeren, de 10h à 16h.

Article 2 : Personnes concernées

Ce concours, réservé aux amateurs, est ouvert aux personnes physiques résidant en France métropolitaine. Les personnes ne résidant pas à Ploeren sont, donc, invitées, elles aussi, à participer à cette belle journée ! Sont exclus de toute participation les professionnels de la photographie ainsi que les membres du jury ou leur famille.

Article 3 : Modalités d'inscription

Les participants s'inscriront par équipe de 2 ou 3 personnes, auprès de la Cyber, sous réserve d'une autorisation parentale pour les personnes mineures et d'un accompagnateur majeur pour les mineurs de moins de 14 ans.

Les participants s'inscrivent au concours pour la journée entière, c'est à dire pour l'épreuve du matin et pour celle de l'après-midi. Ne seront pas acceptées, les personnes désirant s'inscrire uniquement le matin ou l'après-midi.

Les inscriptions sont ouvertes pour un nombre maximum de 60 participants. Chaque équipe disposera de son propre équipement numérique (résolution minimale de 3 millions de pixels, format de compression Jpeg) et d'une carte mémoire vide.

Chaque participant remplira une fiche d'inscription, et une autorisation parentale pour les mineurs, afin de valider sa participation au concours. Ces fiches pourront être retirées, auprès des animateurs de la Cyber, entre le 6 et le 31 mai 2014. Les participants complèteront également la fiche concernant l'autorisation de reproduction et de représentation gratuites des 4 photographies réalisées dans le cadre du marathon. Tous ces documents devront être signés et datés pour conformité.

Aucun frais personnel ne sera engagé pour la participation à cet évènement.

Tout formulaire rempli de façon incomplète ou non conforme, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation. Toute fraude ou tentative de fraude au présent concours par un participant entraînera l'élimination de l'équipe concernée.

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement qui s'impose à eux.

Article 4 : Déroulement du Marathon

« Le marathon photo numérique » aura lieu le samedi 7 juin 2014 et se déroulera en deux temps : de 10h à 12h pour le premier thème, et de 14h à 16h pour le second. Dans le cadre de cet évènement, les participants pourront se déplacer à pieds ou à vélo.

Départ du marathon

Chaque équipe se présentera impérativement à 9h45 à l'accueil de l'Espace Culturel Corentin Hily - Le Triskell afin de retirer ses badges et les autorisations de droits à l'image nécessaire dans le cas où un individu non participant et reconnaissable serait photographié.

10h : Tirage au sort et annonce du premier thème

Suite à l'annonce du thème, les participants bénéficieront de deux heures pour prendre des photographies en rapport avec celui-ci. Les personnes inscrites se présentant, après 10h, c'est à dire après l'annonce du thème, ne pourront finalement pas participer au concours.

12h : Fin du premier thème

Chaque équipe remettra deux de ses clichés à l'animateur multimédia référent, qui sera présent à l'accueil de l'Espace Culturel Corentin Hily - Le Triskell.

14h : Tirage au sort et annonce du deuxième thème

Comme pour le thème précédent, les participants auront deux heures pour prendre des photographies en lien avec ce second thème. Les personnes inscrites se présentant, après 14h, c'est à dire après l'annonce du thème, ne pourront finalement pas participer au concours.

16h : Fin du deuxième thème

Chaque équipe remettra deux photos à l'accueil de l'Espace Culturel Corentin Hily - Le Triskell, pour 16h.

Délibérations du jury

A l'issue du marathon, un jury composé de trois personnes (professionnels et amateurs de la photographie) sélectionnera les dix meilleures photographies de chaque thème (soit 20 photos). Parmi cette sélection, le jury déterminera les trois photos qui répondent au mieux à chaque thème (soit 6 photos). Les trois équipes lauréates se verront récompensées par les lots tels que décrits dans ledit article 5.

Critères de sélection du jury

- le respect du thème
- la qualité et l'originalité de l'approche

Le jury accordera une importance moindre à l'aspect technique de la photographie afin de ne pas privilégier les participants dotés d'un matériel plus performant.

Les clichés en noir et blanc ou en sépia seront acceptés et validés au même titre que les clichés en couleurs.

Cependant, les clichés comportant des marques déposées ne seront pas acceptés.

Clôture du marathon

Chaque équipe est invitée le mardi 17 juin 2014, à 18h30, à clore l'évènement et à découvrir les résultats du concours.

Article 5 : Dotations

Les clichés sur chaque thème, remis par chaque équipe, seront exposés du mardi 17 juin 2014 au mardi 1er juillet 2014, dans la salle d'exposition de l'Espace Culturel Le Triskell.

Les lots seront attribués selon l'ordre des gagnants établi par le jury (3 équipes par thème), et un pot sera offert à tous les participants.

Article 6 : Modalités d'attribution des lots

L'annonce des vainqueurs et la remise des lots seront effectuées le mardi 17 juin 2014, dans la salle d'exposition, du Centre Culturel Corentin Hily - Le Triskell, à partir de 18h30.

Les lots qui n'auraient pas été retirés lors de la remise officielle seront tenus à la disposition des équipes gagnantes à la Cyber de Ploeren jusqu'au 1er juillet 2014. A défaut, les lots seront considérés comme abandonnés.

Les lots ne sont pas échangeables ou remplaçables contre un autre objet ou dotation, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont interdits.

Article 7 - Autorisations

Les gagnants autorisent l'espace organisateur à utiliser leur nom, prénom et adresse, sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Chacun des membres des équipes autorise, en contre-partie de la mise en avant de leur photographie (conformément à la fiche signée lors de leur inscription), la représentation et la reproduction gratuite de leurs photos gagnantes, pour une exposition à l'Espace Culturel Corentin Hily - Le Triskell de Ploeren sans qu'aucun droit ou rémunération ne puisse être exigé.

Article 8 : Responsabilité de l'espace organisateur

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, la Cyber se réserve le droit :

- d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler cet évènement
- de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalentes

Sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

L'espace organisateur du jeu ne pourrait être tenu responsable et aucun recours ne pourra être envisagé contre lui en cas de survenance d'évènements présentant les caractères de force majeure (intempéries...) ou évènements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques) empêchant la tenue ou le bon déroulement du jeu et/ou privant partiellement ou totalement le/les gagnant(s) du bénéfice de son/leurs gain(s)

Article 9 : Traitement des informations nominatives

Dans le cadre de cet évènement, la Cyber ne procédera à aucun traitement informatique des informations et données personnelles. Les participants disposent d'un droit de destruction des données les concernant qu'ils peuvent exercer auprès des animateurs de la Cyber de Ploeren.

Article 10 : Application du règlement

La participation à ce jeu implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu

Le présent règlement est disponible à la Cyber de Ploeren, dans la limite d'un règlement par foyer (même nom, même adresse postale)

Fait à Ploeren, le 31 janvier 2014,

Feuille d'inscription

Exemplaire à conserver par la Cyber de Ploeren

Bulletin de participation Equipe N°.....

Date de dépôt à la Cyber-Base :

P
A
R
T
I
C
I
P
A
N
T
1

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Tel :
Portable :
Adresse e-mail :
Age (autorisation parentale nécessaire si mineur) :
N° adhérent :

P
A
R
T
I
C
I
P
A
N
T
2

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Tel :
Portable :
Adresse e-mail :
Age (autorisation parentale nécessaire si mineur) :
N° adhérent :

P
A
R
T
I
C
I
P
A
N
T
3

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Tel :
Portable :
Adresse e-mail :
Age (autorisation parentale nécessaire si mineur) :
N° adhérent :

Nous attestons avoir pris connaissance du règlement remis ce jour et en accepter les conditions. Nous attestons ne pas être photographes professionnels.

Signature des participants :

Date :

Feuille d'inscription

Exemplaire à conserver par les participants

Bulletin de participation Equipe N°

Date de dépôt à la Cyber de Ploeren:

P
A
R
T
I
C
I
P
A
N
T

1

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Tel :
Portable :
Adresse e-mail :
Age (autorisation parentale nécessaire si mineur) :
N° adhérent :

P
A
R
T
I
C
I
P
A
N
T

2

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Tel :
Portable :
Adresse e-mail :
Age (autorisation parentale nécessaire si mineur) :
N° adhérent :

P
A
R
T
I
C
I
P
A
N
T

3

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Tel :
Portable :
Adresse e-mail :
Age (autorisation parentale nécessaire si mineur) :
N° adhérent :

Nous attestons avoir pris connaissance du règlement remis ce jour et en accepter les conditions. Nous attestons ne pas être photographes professionnels.

Signature des participants :

Date :

Autorisation parentale pour les mineurs

Rappel : les mineurs âgés de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte

P
A
R
T
I
C
I
P
A
N
T

1

Je soussigné(e)....., agissant en qualité de père/mère/tuteur, autorise....., âgé(e) de ans, à participer

seul accompagné

à la sixième édition du Marathon Photo Numérique qui aura lieu le samedi 7 juin 2014, à Ploeren.

Fait à :

Le :

Signatures, précédées de la mention manuscrite « Bon pour accord »

P
A
R
T
I
C
I
P
A
N
T

2

Je soussigné(e)....., agissant en qualité de père/mère/tuteur, autorise....., âgé(e) de ans, à participer

seul accompagné

à la sixième édition du Marathon Photo Numérique qui aura lieu le samedi 7 juin 2014, à Ploeren.

Fait à :

Le :

Signatures, précédées de la mention manuscrite « Bon pour accord »

P
A
R
T
I
C
I
P
A
N
T

3

Je soussigné(e)....., agissant en qualité de père/mère/tuteur, autorise....., âgé(e) de ans, à participer

seul accompagné

à la sixième édition du Marathon Photo Numérique qui aura lieu le samedi 7 juin 2014, à Ploeren.

Fait à :

Le :

Signatures, précédées de la mention manuscrite « Bon pour accord »

Autorisation de reproduction, de diffusion et de représentation de photographies

Nous, soussignés,, en qualité de photographes (ou père/mère/tuteur des photographes mineurs), autorisons la Cyber de Ploeren, en qualité de diffuseur, à reproduire et diffuser la ou les photographies prises lors du marathon photo numérique du 7 juin 2014 sur des supports papier, web et vidéo.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par la Cyber de Ploeren sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Carte postale,
- Cinéma et télévision
- Exposition,
- Livre,
- Presse et magazines,
- Réseaux numériques (Internet)
- Vidéo
- Publicité, Projection publique, Concours,

Le diffuseur indiquera le nom des photographes dans tous les crédits photographiques attachés à ces représentations.

Les photographes déclarent que leurs œuvres sont originales et qu'ils ont pris toutes les mesures nécessaires pour respecter les droits des tiers éventuels. De ce fait, la responsabilité du diffuseur ne pourra en aucune manière être invoquée en cas de troubles, revendications et évictions quelconques.

Les photographes restent propriétaires des droits patrimoniaux liés à leurs photographies et peuvent continuer à jouir des droits d'exploitation de leurs photographies sans limitation.

Fait à :

Le :

Signatures, précédées de la mention manuscrite « Bon pour accord »